

Appât antimouches granulé jaune**SHEILA FRANCE**N : Dangereux pour
l'environnement

Xi : Irritant

Etiquette 9 : Matières et
objets dangereux divers.**Attention****SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Nom commercial : Appât antimouches granulé jaune
Identification du produit : Solide granulé.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit : Biocide.
Insecticide.
Appât granulé (GB).
Usage : Pour un usage professionnel et grand public.
Exclusivement pour un usage à l'intérieur des bâtiments.
Animaux ciblés : Mouche domestique (*Musca domestica*).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Belgagri SA
1, rue des Tuiliers
B-4480 ENGIS BELGIUM
Tel. : +32 85 519 519
Fax : +32 85 519 510
www.belgagri.com
belgagri@belgagri.com

Responsable de la mise sur le marché : SPRING
4 rue Blaise Pascale
ZI du bois de Leuze
13310 Saint Martin de Crau
tél : 04 9047 17 66

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 70 245 245

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: R43
N; R50

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention (CLP : Skin Sens. 1)
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)

2.2. Éléments d'étiquetage

Appât antimouches granulé jaune
SHEILA FRANCE
SECTION 2 Identification des dangers (suite)
Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Symbole(s)


 : N : Dangereux pour l'environnement
 Xi : Irritant

• Phrase(s) R

 : R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

• Phrase(s) S

 : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Code de pictogrammes de danger

: SGH07 - SGH09

• Mention d'avertissement

: Attention

• Mention de danger

 : H332 - Nocif par inhalation.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

• Pictogrammes (Mentions de mise en garde)



• Conseils de prudence

- Prévention

 : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280G - Porter des gants de protection.

- Intervention

 : P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P321D - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P391 - Recueillir le produit répandu.

- Considérations relatives à l'élimination

: P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Aucune dans des conditions normales.

Appât antimouches granulé jaune
SHEILA FRANCE
SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.
Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Azaméthiphos technique 95%	1 %	35575-96-3	252-626-0	----	----	T; R23 Xn; R22 R43 N; R50 ----- Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Skin Sens. 1;H317

SECTION 4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Informations générales : Appeler un médecin.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : En cas de contact de poussières avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- Ingestion : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Ne pas faire vomir.
- Traitement médical d'urgence : Antidote :
Atropine.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Equipements de protection spéciaux pour pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Méthodes de nettoyage : Les résidus de nettoyage contenant ce produit peuvent être classés comme dangereux.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Appât antimouches granulé jaune**SHEILA FRANCE****SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Général** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Manipulation** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Protection individuelle** : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.
- Mesures techniques de protection** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver dans les conteneurs d'origine.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Durée de stockage** : 2 ans.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

- Protection respiratoire : Equipement de protection respiratoire approprié.
- Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des yeux : Lunettes.
- Protection des mains : Gants.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique à 20 °C** : Solide granulé.
- Couleur** : Jaune.
- Odeur** : Caractéristique.
- Point d'éclair [°C]** : 330 °C
- Densité** : 0.65
- Goût** : Sucré(e).

SECTION 10 Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

- Stabilité et réactivité** : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

- Stabilité thermique** : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses** : Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

- Conditions à éviter** : Humidité.

10.5. Matières à éviter

- Matières à éviter** : Alcali.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux** : Aucun(e).

Appât antimouches granulé jaune**SHEILA FRANCE****SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)****SECTION 11 Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Test sur les ingrédients**

- Azaméthiphos technique 95%** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 500
: Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 0,5 - 1
: Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
: Admin.cutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000

SECTION 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité****Sur les ingrédients**

- Azaméthiphos technique 95%** : EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 0,00033
: IC50 72h Algae [mg/l] : 18
: CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : 0,19

12.2. Persistance - dégradabilité

- Persistance - dégradabilité** : Très peu biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

- Potentiel de bio-accumulation** : Inconnu.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Généralités** : Eviter le rejet dans l'environnement.
Précautions spéciales : S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14 Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

- No ONU** : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Shipping name** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Azaméthiphos technique 95%)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 Etiquetage ADR



- ADR/RID** : Classe : 9
Groupe : III
I.D. n° : 90
Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Azaméthiphos technique 95%)

14.4. Groupe d'emballage

Appât antimouches granulé jaune**SHEILA FRANCE****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

III

14.5. Danger pour l'environnement**En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.**SECTION 15 Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

*Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.**Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.***Autres** : Aucun(e).**SECTION 16 Autres informations****Date d'impression** : 14 / 11 / 2014

Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document